



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Etablissements: Cotes-du-Nord

Question écrite n° 26386

### Texte de la question

Reponse. - Conformément aux dispositions de la note de service no 86-279 du 6 octobre 1986 et afin de permettre le maintien de l'enseignement de l'allemand dans certains établissements, trois postes allemand-français ont été implantés dans l'academie de Rennes, dont un au lycée de Lamballe. Aucune difficulté particulière n'a été relevée jusqu'à présent dans les classes concernées. Ce dispositif est repris pour la rentrée scolaire 1988 dans la note de service no 87-297 du 30 septembre 1987, et concernera des postes de langues vivantes comportant un complément de service dans une autre discipline et non pas seulement en français. Les affectations sur ces postes relèveront de l'appréciation conjointe des inspections générales des disciplines considérées, ce qui donne toute garantie au plan pédagogique.

### Texte de la réponse

Reponse. - Conformément aux dispositions de la note de service no 86-279 du 6 octobre 1986 et afin de permettre le maintien de l'enseignement de l'allemand dans certains établissements, trois postes allemand-français ont été implantés dans l'academie de Rennes, dont un au lycée de Lamballe. Aucune difficulté particulière n'a été relevée jusqu'à présent dans les classes concernées. Ce dispositif est repris pour la rentrée scolaire 1988 dans la note de service no 87-297 du 30 septembre 1987, et concernera des postes de langues vivantes comportant un complément de service dans une autre discipline et non pas seulement en français. Les affectations sur ces postes relèveront de l'appréciation conjointe des inspections générales des disciplines considérées, ce qui donne toute garantie au plan pédagogique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chouat Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26386

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 1987, page 3426

**Réponse publiée le :** 8 février 1988, page 585